

# DEMANDE D'UTILISATION D'UN NOM ou D'UN PRÉNOM D'USAGE

## ETUDIANTS

### **Conditions et limites d'utilisation d'un Nom, d'un pronom et d'un prénom d'usage**

La présente demande permet, en cas d'accord, de pouvoir utiliser au sein de l'école Centrale de Nantes un prénom autre que celui inscrit sur votre état civil. Ce changement sera effectif sur votre courriel « école » via un alias mais également sur la carte d'étudiant/professionnelle qui pourra être rééditée si la demande intervient post-inscription.

Cette demande ne pourra pas permettre de changement de prénom sur les actes officiels ou solennels comme les diplômes officiels, les certificats de scolarité, les relevés de notes, les attestations de réussite, les décisions individuelles ouvrant des droits. En effet, l'utilisation de ce prénom d'usage ne vaut pas changement de prénom de l'état civil qui reste une prérogative de l'officier d'état civil ([article 60 du code civil](#)).

Par ailleurs, conformément à la [Circulaire du 7-5-2023 \(ESRS2312764C\)](#), sur demande des intéressés, les mentions « Madame/Monsieur », qui figurent aujourd'hui dans les modèles de diplômes peuvent être supprimées des diplômes délivrés par les établissements.

*Il est conseillé, idéalement, de faire cette demande avant toute arrivée à l'École (inscription)*

Cette procédure s'adresse aux étudiant·e·s qui souhaitent que l'école Centrale de Nantes utilise un autre NOM/prénom/civilité que leur NOM/prénom/civilité de naissance et ce même si la personne n'a pas fait de changement officiel d'état civil. Une fois effective, cette démarche vous permettra de voir votre NOM/prénom/civilité d'usage figurer sur tous les documents administratifs de l'école (mail, carte d'étudiant, trombinoscope) ainsi que sur la plateforme Hippocampus.

### Comment faire une demande de **changement de NOM/prénom d'usage** ?

Adressez votre demande directement dans Onboard lors de votre inscription ou par mail à [scolarite@ec-nantes.fr](mailto:scolarite@ec-nantes.fr) ; celle-ci sera étudiée par la Direction de l'Ecole.

Merci de joindre à votre demande une copie de votre pièce d'identité (*pour confirmer que vous êtes bien à l'origine de la démarche*) et indiquer votre NOM/Prénom d'usage.

En cours d'année, si vous souhaitez que votre adresse mail soit également mise à jour, il faudra en parallèle faire une demande à [svp-dsi@ec-nantes.fr](mailto:svp-dsi@ec-nantes.fr).

### Informations

- La démarche auprès de nos services n'a pas de valeur officielle ou définitive.
- Si vous souhaitez effectuer cette démarche de changement de prénom de manière officielle vous devez vous adresser aux services de l'état civil.
- L'article 60 du code civil indique « *Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom. La demande est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, la demande est remise par son représentant légal. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.* »
- Si vous êtes également concerné.e par un changement de nom, vous devez joindre à votre demande le justificatif de l'autorité compétente (jugement, attestation mairie, OFPRA...).